

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

20 AOÛT 2019

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 20 août 2019 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5

Est absent : Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par le Code municipal.

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.
Sont également présentes:

Suzanne Roy, dg. et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Maire suppléant
3. Addenda – RIRL 2018-804 – Route de l'Église- secteur Gros-Morne
4. Internet avec Télus
5. Mandat de contrôle qualitatif – RIRL-2018-804
6. Mandat Étude géotechnique – RIRL 2019 Mont-Louis
7. Caisse Populaire Desjardins – Emprunt temporaire 631 007 \$- Règlement 286-2019
8. Terrain Angéline Blanchette - # 5 857 894 – 19, route Principale Gros-Morne
9. Soumission – Toiture de l'atelier municipal
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

150-08-2019

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Considérant la résolution 242-11-2018 désignant Dany Bergeron comme maire suppléant de mai à octobre 2019 inclusivement ;

Considérant qu'il est requis de modifier la nomination pour cause de non-disponibilité du conseiller ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Stéphane Cleary ;

Il est résolu de nommer Claude Bélanger à titre de maire suppléant pour la période de septembre 2019 à octobre 2020.

Proposition adoptée.

151-08-2019

MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF – RIRL-2018-804

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, un seul soumissionnaire a déposé une offre de services soit :

Englobe Corp. 14 680 \$, taxes non incluses

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de contrôle qualitatif relatif à la Réfection de la Route de l'Église – secteur Gros-Morne à Englobe Corp. pour un montant total de 16 878,33 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au programme RIRL-2018-804.

Proposition adoptée.

152-08-2019 MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RIRL 2019 MONT-LOUIS

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis pour la réalisation d'une étude géotechnique sur la rue de l'Église Mont-Louis dans le cadre de la préparation des plans et devis pour présentation au Programme de Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que les deux soumissions sont conformes :

Englobe	19 875 \$ avant taxes
GHD	17 710 \$ avant taxes

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Stéphane Clary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels pour la réalisation de l'étude géotechnique sur la rue de l'Église Mont-Louis – Chaussées et ponceaux à GHD pour la somme de 20 362,07 \$, taxes incluses.

Les coûts sont admissibles à la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (PAVL-RIRL).

Proposition adoptée.

153-08-2019 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – EMPRUNT TEMPORAIRE 631 007 \$ - RÈGLEMENT 286-2019

Considérant qu'il est requis d'autoriser un contrat de prêt à demande avec la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes à la suite de l'obtention d'un emprunt de 631 007 \$ approuvé le MAMH;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la conclusion d'un prêt à demande auprès de la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes au montant de 631 007 \$ tel que prévu au règlement d'emprunt 286-2019;

QUE le maire Guy Bernatchez et la secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer tous les documents requis et relatifs au dit contrat de prêt à demande (folio 8167, Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes).

Proposition adoptée.

154-08-2019 SOUMISSION – TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis à 4 entrepreneurs locaux pour la réfection de la toiture du garage municipal situé au 43, rue de l'Église, Mont-Louis;

Considérant que les résultats sont les suivants :

Ti-Zour, entrepreneur général	21 400,00 \$
Scantland Construction inc.	24 144,75 \$
Construction Rénovation F. Thibo inc.	26 041,84 \$

Considérant que la soumission la plus basse est conforme au devis de travaux;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de réfection de la toiture du garage municipal aux conditions spécifiés au devis de travaux à Ti-Zour Entrepreneur général pour la somme de 21 400 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente résolution au Programme TECQ 2014-2018.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

155-08-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Sylvie Mercier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire